



## CONSEIL MUNICIPAL DE HUISMES

### Procès-verbal de la séance du Lundi 17 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept octobre, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Huismes, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Denis MOUTARDIER, Maire

**Présents :** Elisabeth BENOIST, Isabelle BERRUER-CHARRAIS, Agnès BOREL, Philippe COIQUIL, Romuald COLIN, Cyril DELALANDE, Max DELUGEAU Pascale GIRAULT, Jean-Michel GUERTIN, Lionel HEGRON, Denis MOUTARDIER, Clémence PLANTE,

**Représentés :** Philippe ROGET a donné procuration à Max DELUGEAU  
Aurélié PREUX a donné procuration à Agnès BOREL

**Excusée :** Claudine BOUCHER,

**Secrétaire de séance :** Elisabeth BENOIST

Le quorum étant respecté, Monsieur Denis MOUTARDIER ouvre la séance.

Aucune remarque n'est apportée par les conseillers municipaux sur le contenu du compte-rendu de la dernière séance du 12 septembre 2022. Il est approuvé à l'unanimité.

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de faire une minute de silence en mémoire de Madame Anne-Marie PIERRON, conseillère municipale de 2001 à 2014.

#### Questions inscrites à l'ordre du jour :

1. Enfouissement des réseaux Rue de la Fontaine
2. Aménagement de la Petite Auberge : présentation de l'avant-projet sommaire
3. Cession de terrains à Val Touraine Habitat
4. Création d'un emploi non permanent : poste d'adjoint technique territorial
5. Modification de la commission d'appel d'offres
6. Attribution d'un logement communal
7. Adhésion au service de médecine préventive du CDG37
8. Information sur l'OAP « Le Laré »
9. Information sur la Route Européenne d'Artagnan
10. Questions diverses

#### **APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :**

##### **1. Enfouissement des réseaux Rue de la Fontaine**

Délibération n° 2022-10-47

Monsieur le Maire donne connaissance aux membres du conseil municipal de l'analyse financière faite par le SIEIL 37 pour l'enfouissement des réseaux Rue de la Fontaine.

Le montant total des travaux est estimé à 194 927.24€, le reste à charge pour le commun est évalué à 88 113.29€ répartis comme suit :

- |  |                          |
|--|--------------------------|
| • Réseau de distribution publique d'énergie électrique : | 29 577.66€ HT net        |
| • Réseau d'éclairage public :                            | 9 429.36€ HT net         |
| • Réseau de télécommunication :                          | <u>53 986.14€ HT net</u> |
| <b>TOTAL DEPENSES</b>                                    | <b>92 993.16€ HT net</b> |

- Fonds de concours sur réseau de télécommunication : 4 879.87€

TOTAL (reste à charge de la commune) : 88 113.29€

Concernant la voirie, Monsieur GUERTIN précise que cette voie étant reconnue d'intérêt communautaire, les travaux seront pris en charge par la communauté de communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ACCEPTE à la majorité (13 voix « pour », 1 abstention (M. HEGRON) l'estimation financière proposée et autorise Monsieur le Maire à signer l'accord d'engagement des travaux et toutes pièces afférentes à ce dossier.

## 2. Avant-projet sommaire pour l'aménagement de la Petite Auberge (APS)

Délibération n° 2022-10-48

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal l'avant-projet sommaire concernant le réaménagement de la Petite Auberge.

Cet avant-projet, élaboré par la société Ligéris, tient compte des remarques apportés par les élus, à savoir intégrer la problématique du mode de chauffage et intégrer une étude thermique préalable afin de pouvoir justifier d'une amélioration dans ce domaine.

Madame BOREL indique que suite à l'approbation de l'avant-projet sommaire, une réunion de travail sera programmée afin d'intégrer d'éventuelles modifications mais qu'il est nécessaire d'avoir un avis de l'Architecte des Bâtiments de France. Elle fait part au conseil municipal de la difficulté de rentrer en contact avec l'Architecte des Bâtiments de France.

Elle indique également que le coût des travaux pour la partie logement s'élève à environ 100 000€.

Par ailleurs, elle informe les membres du conseil municipal qu'elle a contacté la chambre de commerce afin d'obtenir une estimation des loyers pour le commerce et le logement.

Monsieur Le Maire rappelle également que diverses subventions vont être sollicitées auprès du pays du Chinonais, du département et de l'Etat.

Monsieur HEGRON s'étonne de la difficulté à rencontrer l'ABF et souligne la difficulté de se prononcer sur l'APS sans avoir l'avis de ce dernier.

Madame BOREL précise que l'APS ne vaut pas engagement financier mais son approbation permet d'avancer sur le dossier.

Par ailleurs, des diagnostics amiante et énergétique vont devoir être réalisés avant travaux.

Monsieur le Maire précise qu'à ce titre le SIEIL 37 accompagne les collectivités.

Monsieur HEGRON suggère d'attendre le prochain conseil municipal et l'avis de l'ABF avant de se prononcer sur l'avant-projet.

Monsieur DELALANDE demande si le projet pourrait encore être modifié s'il apparaissait un surcoût suite par exemple, aux préconisations de l'Architecte des Bâtiments de France.

Madame BOREL lui répond que dans la mesure où l'avant-projet sommaire n'est pas un engagement financier, cela reste possible.

Monsieur le Maire propose alors de passer au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE à la majorité (11 voix « pour », 1 voix « contre » (M. COQUIL), 2 absences (Mrs COLIN et HEGRON) l'avant-projet sommaire.

## 3. Modalités de cession des parcelles B 1368 et 1369 à Val Touraine Habitat

Délibération n° 2022-10-49

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un contact a été pris avec Val Touraine Habitat concernant les parcelles B 1368 et B 1369 situées Rue de la Bouzinière.

Il rappelle que ces parcelles ont été acquises par la commune afin d'y construire des logements adaptés aux personnes âgées.

Par courrier, Val Touraine Habitat confirme que sa commission d'engagement a émis un avis favorable sur ce projet et demande à la commune les modalités de cession de ces deux parcelles.

Monsieur le Maire propose aux Conseil Municipal de céder ces deux parcelles pour l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ACCEPTE à l'unanimité la vente de ces deux parcelles pour l'Euro Symbolique dans l'objectif d'y construire des logements adaptés aux personnes âgées.

#### 4. Création d'un emploi non permanent

Délibération n° 2022-10-50

Monsieur le Maire informe que suite au départ à la retraite d'un agent du service technique, il est nécessaire de procéder à son remplacement.

Ainsi, il propose la création d'un emploi non permanent pour une période 6 mois allant du 17 octobre 2022 au 17 avril 2023 inclus.

Cet agent assurera les fonctions d'agent technique polyvalent à temps complet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DONNE SON ACCORD, à l'unanimité à cette création de poste.

#### 5. Modification de la commission d'appel d'offres

Délibération n° 2022-10-51

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à la démission de Marc SAUTEREAU , ce dernier n' a pas été remplacé en tant que suppléant de la commission d'appel d'offres.

Monsieur Philippe COIQUIL se porte candidat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ACCEPTE à l'unanimité la candidature de Monsieur Philippe COIQUIL en tant que suppléant de la commission d'appel d'offres.

#### 6 Attribution du logement communal sise 4 bis rue des Ecoles

Délibération n° 2022-10-52

Suite au départ de la locataire, ce logement était disponible depuis le 4 octobre dernier.

Après diffusion de la vacance, trois candidats ont constitué un dossier de demande de logement.

Monsieur le Maire propose d'attribuer ce logement à M. Maxime BELLEC, candidat présentant les meilleures garanties.

Le Conseil Municipal ACCEPTE à l'unanimité cette attribution.

#### 7. Renouvellement de l'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion 37

Délibération n° 2022-10-53

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la convention d'adhésion au service de médecine préventive du centre de Gestion 37 prend fin au 31 décembre 2022.

Ce service permet d'assurer la surveillance médicale des agents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ACCEPTE de renouveler le contrat d'adhésion au service de médecine préventive pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2025.

#### 8. Questions diverses

- **OAP Le Laré**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'il s'agit de la seule OAP (orientation d'aménagement programmée) de la commune et qu'il reste peu de terrains à bâtir sur la commune.

Il serait nécessaire que la commune acquiert le foncier.

Le Conseil municipal est favorable à ce qu'une négociation débute avec les propriétaires.

- **Route Européenne d'Artagnan**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Huismes se situe sur la Route Européenne d'Artagnan, itinéraire équestre européen à vocation touristique et culturelle. Cette route empruntera une partie des chemins de randonnée existants et des logos seront apposés pour matérialiser cette voie.

- **City stade**

Madame Borel informe les conseillers qu'un permis d'aménager est nécessaire et qu'il convient de solliciter un architecte.

- **Marais des Rouches**

Monsieur GUERTIN explique que la CCCVL en accord avec le département souhaite créer un Espace Naturel Sensible(ENS).

Concernant le droit de préemption lors de la vente de terrains situés dans cette zone, le conseil municipal est plutôt favorable à ce que le droit de préemption revienne à la CCCVL car l'ENS est situé sur Huismes et Avoine.

- **Voirie et patrimoine**

Monsieur GUERTIN informe le conseil municipal que la rue du Casseau a été goudronnée

Monsieur COLIN indique que des devis ont été demandés pour la restauration du petit patrimoine

- **Fêtes et cérémonies**

Madame BENOIST indique que la marche organisée dans le cadre de la Semaine Bleue a été un succès.

L'organisation de la cérémonie et du repas du 11 novembre suit son cours.

Elle informe le conseil qu'elle est en attente d'une proposition de menu par le cuisinier de la commune pour le repas des aînés.

**Date du prochain conseil municipal** : le 17 novembre 2022.

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h00.**

**La secrétaire de séance**  
Elisabeth BENOIST

**Le Maire**  
Denis MOUTARDIER

*Benoist*



*[Handwritten signature in blue ink]*